

**Bureau du 2 juillet 2007**

**Décision n° B-2007-5377**

objet : **Accès à internet, interconnexion de réseaux locaux par internet et services associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché en cours d'accès à internet, d'interconnexion de réseaux locaux par internet et services associés prenant fin en octobre 2007 et faisant suite à une consultation déclarée infructueuse, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour le renouvellement du cadre d'achat.

Dans le cadre de ce marché, le titulaire ou les titulaires devront répondre aux familles de besoins suivantes :

- lot n° 1 : raccordement des sites centraux et interconnexion de réseaux locaux et services associés. Ce lot concernerait les prestations suivantes :

- . fournir un accès à internet pour le réseau informatique de la Communauté urbaine (Mercure),
- . fournir des services de gestion et sécurisation de cet accès, au travers d'une plate-forme de services comprenant un anti-virus, un anti-spam, un relais de messagerie, un enregistrement et hébergement DNS de noms de domaines, des fonctions de gestion de classes de service, etc.,
- . fournir un service d'interconnexion de réseau privés, permettant de relier le réseau Mercure aux réseaux des sites distants ne disposant pas d'infrastructures privées d'interconnexion,
- . assurer la mise en œuvre initiale de ces prestations en début de marché,
- . opérer l'ensemble de ces services selon un niveau de qualité contractuel ;

- lot n° 2 : raccordement des sites isolés et de la télégestion. Ce lot concernerait les prestations suivantes :

- . fournir des accès isolés à internet (hors réseau Mercure),
- . assurer la mise en œuvre initiale de ces prestations en début de marché,
- . opérer l'ensemble de ces services selon un niveau de qualité contractuel.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'accès à internet, d'interconnexion de réseaux locaux par internet et des services associés.

Les prestations font l'objet de deux lots suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : accès internet pour le site principal, interconnexion de réseaux locaux et services associés,
- lot n° 2: accès internet pour les sites isolés et la télégestion.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 3 ans.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande de 200 000 € HT minimum et de 650 000 € HT maximum pour la durée du marché.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande de 90 000 € HT minimum et de 330 000 € HT maximum pour la durée du marché ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations d'accès à internet, d'interconnexion des réseaux locaux par internet et services associés.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : accès internet pour le site principal et interconnexion de réseaux locaux pour les sites qui lui sont raccordés (VPN) pour un montant minimum de 239 200 € TTC et maximum de 777 400 € TTC,

- lot n° 2: accès internet pour les sites isolés pour un montant minimum de 107 640 € TTC et maximum de 394 680 € TTC.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2007 et suivants - fonction 020 - compte 626 200 pour les dépenses de fonctionnement, et sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la direction de l'eau - fonction 111 pour l'eau - compte 626 000 pour les dépenses de fonctionnement - fonction 222 pour l'assainissement - même compte.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,